

Le sabotage des régions sur la formation infirmière

Mercredi 17 décembre 2026,

Alors même que les travaux de la réforme de la formation infirmière devaient être publiés, les régions ont bloqué la parution des textes. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que les textes, certes perfectibles, avaient été adoptés par le Haut Conseil des Formations Paramédicales et par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils étaient le fruit d'un travail collectif et constituaient consensus entre l'ensemble des acteurs de la formation.

Les régions bloquent la réforme attendue par tous

Si les régions disposent officiellement de la compétence en matière de formation sanitaire et sociale, en pratique, leur rôle se limite au financement et engendre souvent des difficultés. C'est particulièrement visible dans le cadre des bourses étudiantes : leur versement est fréquemment retardé, obligeant certaines régions à transférer cette gestion aux CROUS pour garantir un suivi plus efficace.

La gestion régional de la formation infirmière est un frein, pas une solution

Depuis 2009, les frais d'inscription de 178 € devraient revenir aux universités afin de leur permettre de disposer des ressources nécessaires pour assurer les enseignements. Cependant, lors de la Commission Nationale d'Évaluation des Normes, les régions ont souhaité :

- récupérer ces frais d'inscription destinés aux universités,
- se désengager du remboursement des frais kilométriques des étudiantEs.

Pour l'Université de Rennes, cela représente 400 500 €.

Les régions se désengagent d'une formation pourtant pleinement structurée

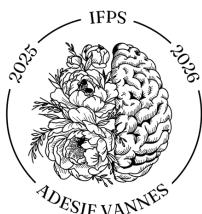
Avec le projet de loi sur la décentralisation actuellement en cours, qui pourrait redéfinir les compétences entre l'État et les régions, il est crucial que la question de la formation infirmière soit clarifiée. Entre transferts de gestion des bourses et désengagement financier des régions, il est temps que l'État reprenne pleinement la responsabilité de la formation en sciences infirmières afin d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Les régions doivent se désengager de la gestion de la formation infirmière et permettre une centralisation claire des compétences au niveau de l'État.

Clara SCHMITT – Secrétaire Générale en charge des Relations de Presse FNESI
06.59.35.54.33



**Laouen THOMAS –
Président ADESIF Vannes**
06.04.14.20.23



**Anaïs LECOMTE – Secrétaire
Adjointe Pans'ESI**
07.85.70.80.14



Laure CHABOT – Présidente FARE
07.81.49.29.52



**Gabin BOSSARD – Président
CESIR**
06.74.21.22.71

